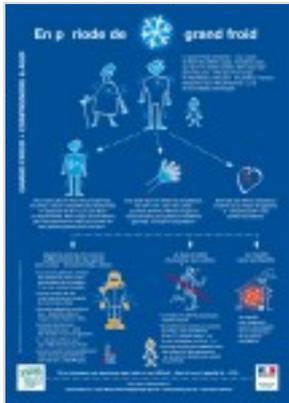




Dispositif saisonnier " vagues de froid"



Dispositif saisonnier " vagues de froid", Recensement des personnes âgées et handicapées résidant à leur domicile :

Ce dispositif définit les actions à mettre en oeuvre pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

*A cet effet la commune de Saint-Léon met en place un registre nominatif des personnes âgées et handicapées qui en font la demande. **L'inscription s'effectue du 1er Novembre 2017 au 31 Mars 2018, soit directement en mairie, soit par téléphone au 05.61.81.92.03** (un formulaire à remplir vous sera fourni ou envoyé à votre domicile) - seront demandées les coordonnées du médecin, d'un proche (famille, ami, voisin)...*

Ce registre communal doit permettre en cas de besoin de guider l'action des services opérationnels sanitaires et sociaux en faveur de ces populations vulnérables.



QUE FAIRE EN CAS DE GRAND FROID ?



Le grand froid, le vent glacé, la neige peuvent être à l'origine de risques graves pour la santé : hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35 degrés), gelures aux extrémités, aggravation des risques cardiovasculaires, chutes, etc.

Ces effets peuvent être insidieux et passer inaperçus.

SOYEZ VIGILANTS ET ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !



À NE PAS FAIRE :



- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.



- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.



- **lien utile :** <http://www.sante.gouv.fr>